



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 09 MARS 2023

OBJET : PISTE FORESTIÈRE "LES BRUYÈRES" – DEMANDE DE SUBVENTION

L'an deux mille vingt-trois et le neuf Mars à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – Mme OBELISCO Francine – M. BENOIT Gérard – Mme FALAIX Evelyne – M. ROVIRA Marc –
M. JULLIEN Bernard – M. JULIEN Guillaume – Mme UGHETTO Wendy – M. DALCANT Jacques – Mme SACCO
Virginie (Arrivée à 18 H.12, point N° 1-3) – M. DI GIOVANNI Alexandre – Mme TOUMANI Soréa – M. FAYET
Stéphane – M. CARMONA Alain – Mme BARDIES Frédérique – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. RICHELME
Jean-Marc – Mme ORSINI Chantal – M. DELAHAYE Guy – Mme PIOZIN Patricia.

ONT DONNÉ PROCURATION :

Mme PIERRAT Brigitte a donné procuration à M. BENOÎT Gérard
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
M. RISSO Gilbert a donné procuration à M. JULLIEN Bernard
M. HERNANDEZ Antoine a donné procuration à Mme SZAFRANSKI Nathalie

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PELEGRINA Geneviève – Mme AYMES Patricia – M. BERTRAND Philippe – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme
GIACHINO Lisa.



M. BERNARD JULLIEN A ETE DESIGNÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 09 Mars 2023.
Délibération N° DM_20230309N026

OBJET : PISTE FORESTIÈRE "LES BRUYÈRES" – DEMANDE DE SUBVENTION

Guillaume JULIEN informe l'Assemblée que la piste forestière des Bruyères, assurant notamment la desserte des véhicules de secours contre les incendies, nécessite une réfection importante. Cette piste est unique pour l'accès de cette partie de la forêt. Il précise que ces travaux ont été approuvés au plan d'action de l'aménagement de la forêt communale couvrant la période 2017-2036.



Sur la base d'un travail commun entre la Mairie, les pompiers et l'O.N.F., Guillaume JULIEN propose au Conseil Municipal de présenter le dossier de demande de subvention auprès de la Région Sud comme fixé par le plan de financement suivant :

	TAUX	MONTANT
Subvention de la Région	80 %	93.545,60 €.
Autofinancement Commune	20 %	23.386,40 €.
TOTAL H.T.		116.932,00 €.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le plan de financement présenté et à autoriser Monsieur le Maire à présenter le dossier de subvention auprès de la Région Sud.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

- **APPROUVE** le plan de financement présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rattachant.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 7.5</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE QUATORZE MARS DEUX MILLE VINGT-TROIS. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
--	---